



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



Applicable du 25 juillet 2012 au 7 janvier 2019

Imprimer

Position DOC-2012-09

Les offres de titres financiers par placement privé

Version consultée

↓ Télécharger la doctrine

Textes de référence

↘ Article L. 225-136 du code de commerce [↗](#)

↘ Article 213-1 du règlement général [↗](#)

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02